L'Etat EN BOURGOGNE

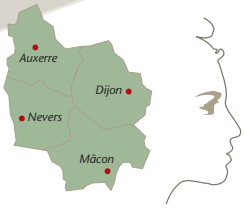

N°23 - DÉCEMBRE 2010

Pour relever les grands défis qui attendent la France dans la compétition mondiale, le gouvernement a fait le choix ambitieux d'un Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Il s'agit d'investir massivement dans la recherche, dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, l'industrie et le soutien aux PME afin de développer l'innovation et l'emploi dans les entreprises. Ce programme permettra de faire basculer la France dans la société de la connaissance.

Le Programme d'Investissements d'Avenir, qui vous est présenté dans le dossier spécial de ce nouveau numéro de « L'Etat en Bourgogne », vise ainsi à soutenir massivement sept priorités stratégiques. Le soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation qui en découle vise à préparer l'avenir qui se prépare dans l'université et les laboratoires de recherches. Les avancées de la connaissance et la valorisation de celle-ci permettront demain une plus grande croissance et seront le gage d'un accroissement du bien être.

Le programme vise également au développement des PME innovantes, éléments essentiels de l'activité économique de notre région. Il va accélérer le développement des sciences du vivant, socle des progrès thérapeutiques. Le développement des industries consacrées aux énergies décarbonées et à l'efficacité dans la gestion des ressources naturelles sera soutenu. Trois autres domaines essentiels à notre société actuelle feront l'objet d'investissements afin de faire émerger la ville de demain, d'inventer la mobilité du futur et d'investir dans la société numérique.

Au moment où je quitte la Bourgogne pour rejoindre mes nouvelles fonctions de préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle, je tiens à redire que je crois au fort potentiel de l'Université de Bourgogne, des instituts de recherche, des écoles d'ingénieurs, des administrations et des PME de notre région qui sont bien armés pour répondre aux différents appels à projets. Je suis certain qu'ils remporteront de nombreux succès.

Christian de LAVERNÉE,
Préfet de la Région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Dossier spécial

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS EN BOURGOGNE

Sommaire

Photographier l'activité agricole p 2

Quel bilan au 1er semestre 2010 pour le commerce extérieur bourguignon ? p 2

EcoQuartiers : concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville autrement p 7

Click'n visit, la première application iPhone pour découvrir et visiter les jardins p 7

Abécédaire de la sécurité civile… suite p 8

Arrivées, départs… p 8

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

PHOTOGRAPHIER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le recensement agricole est la plus grande enquête statistique menée par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Il a eu lieu tous les 10 ans et s'intéresse à tous les aspects de l'activité agricole. La collecte sur le terrain se déroule depuis septembre 2010 et durera jusqu'en février 2011.

700 données sont recueillies sur chaque exploitation. Elles visent à mieux connaître :
- les hommes et les femmes qui font l'agriculture aujourd'hui,
- les cultures, les superficies cultivées et le cheptel,
- les pratiques agricoles
- la diversification et la commercialisation

A quoi sert le recensement agricole ?

Le recensement agricole fournit une photographie complète et détaillée de l'agriculture française d'aujourd'hui et permet de mesurer l'évolution depuis les recensements antérieurs.
Ainsi, en 2010, l'enquête sera conduite auprès de plus de 500 000 chefs d'exploitations agricoles par près de 3000 enquêteurs agréés.
C'est un outil essentiel d'aide à la gestion et à l'aménagement du territoire car les données recueillies contribuent au pilotage et à l'évaluation des politiques agricoles aux échelons régional, national, et communautaire (mesures liées au développement durable, politiques agro-environnementales, politiques de soutien économique).

Qui est concerné ?

- Toutes les exploitations agricoles, hormis la sylviculture et la pêche sont concernées, que l'agriculture soit l'activité principale ou secondaire.
- Le recensement se déroule sur l'ensemble du territoire national.

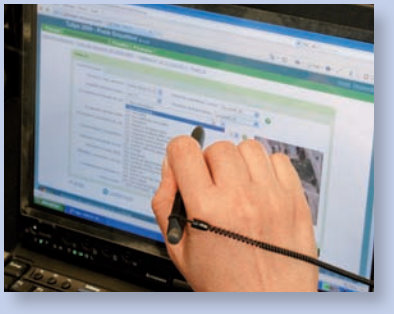

Et en Bourgogne ?

La DRAAF, en particulier son service de l'information statistique et économique (SRISE), est chargée de la mise en oeuvre du recensement agricole.
Le SRISE prend en charge le recrutement, la formation et le suivi de 100 enquêteurs. Munis d'une carte d'accréditation spécifique, ils vont à la rencontre des chefs d'exploitation (près de 24 000 contacts) et s'entretiennent avec eux afin de renseigner le questionnaire commun à toutes les régions.

Quoi de neuf en 2010 ?

... une collecte informatisée : lors du recensement agricole 2010, les enquêteurs saisissent directement les réponses des agriculteurs sur un ordinateur portable. Les délais et les risques d'erreurs seront ainsi réduits.

... et des questionnaires allégés : des réponses disponibles auprès des administrations seront collectées à l'issue des rencontres avec les exploitants ; de même, d'autres questions sont pré-remplies, et sont simplement vérifiées par l'exploitant lors de l'entretien.

Dès septembre 2011, les résultats seront largement disponibles sur internet, sous forme de tableaux, de cartes interactives, à l'échelle de la commune, du canton, du département...

QUEL BILAN AU 1ER SEMESTRE 2010 POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR BOURGUIGNON ?

La Bourgogne est une région très insérée dans les échanges internationaux et en particulier très exportatrice. Les exportations reflètent le poids de l'industrie dans l'économie régionale puisque trois secteurs y contribuent pour moitié : la métallurgie, la mécanique et l'agro-alimentaire (cf. Graphique). Les performances de deux d'entre eux ont, sans doute, contribué à la création de pôles de compétitivité : le Pôle Nucléaire de Bourgogne, spécialisé dans la chaudronnerie et les tubes et, le Pôle Vitagora-Goût-Nutrition-Santé.

Du fait de cette spécialisation industrielle, ses échanges ont particulièrement souffert de la crise économique : les exportations ont régressé de 25,1% en 2009 (soit 7,5 Mds €) et les importations de 24,2% (5,8 Mds €). C'est la région française dont les exportations ont le plus fortement chuté en 2009, après les Pays de Loire.
Au cours du 1er semestre 2010, les exportations se sont, à nouveau, réduites de 5,2% à 3,6 Mds € par rapport à la même période de 2009 plaçant la Bourgogne au 15ème rang des régions françaises soit un recul de 3 places, alors que les exportations de l'ensemble de la France ont cru de 12% pendant ces six premiers mois.

Les principaux pays acheteurs restent les pays européens (l'UE à 27 et l'AELE en particulier la Suisse) qui ont importé au 1er semestre 2010 66,8% des marchandises (2,4 Mds €). Ces exportations ont tendance à se réduire du fait de l'atonie de la croissance économique en Europe où les effets de la crise sont encore prégnants.

L'Asie a absorbé 12,1% des ventes au cours de ce premier semestre, soit 437,9 M €, valeur identique à celle de la période équivalente de 2009. Sur ce continent, si le premier acheteur était le Japon, il vient de se voir ravir la première place par la Chine qui a augmenté ses importations de 38,7% à 130,5 M€ du fait de la livraison par AREVA de matériels pour les deux unités d'EPR à Taishan.

Au total, la Bourgogne comme la France a su bénéficier de la reprise du commerce mondial même si l'orientation de ses exportations (63,3% au niveau bourguignon vers l'UE) l'empêche de tirer pleinement profit du dynamisme des pays émergents. Toutefois, la région dispose d'atouts forts qui sont, outre ceux déjà cités, le matériel viticole et agricole, le médical, certains matériels de transport et l'agroalimentaire (en plus du vin dont la réputation n'est plus à faire) à la condition que ces produits disposent d'une valeur ajoutée élevée ou qu'ils soient innovants. A titre de comparaison, un produits allemand exporté sur quatre va vers les pays émergents, contre un sur huit en Bourgogne (et un sur dix en France).

Enfin, si l'euro pouvait regagner une parité de 1,25 € pour 1 US$, c'est-à-dire, selon les experts la parité du pouvoir d'achat, les exportations progresseraient encore.

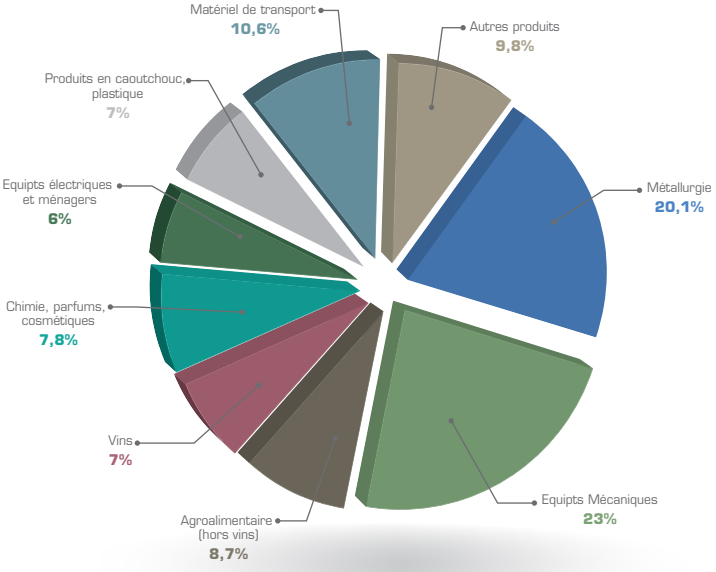

L'Etat EN BOURGOGNE

Programme d'investissements d'avenir en Bourgogne

DOSSIER SPÉCIAL N°23

Les objectifs du Programme d'Investissements d'Avenir

Suite à la remise en novembre 2009, par la commission co-présidée par MM. Alain JUPPÉ et Michel ROCARD, de ses propositions d'investissements d'avenir, et suite aux arbitrages rendus par le Président de la République en décembre dernier, la loi de finances rectificative, qui ouvre les crédits correspondants, a été promulguée le 9 mars 2010.

L'objet de ce programme est de préparer la France aux enjeux de demain, en investissant à hauteur de 35 milliards d'euros dans l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles et les PME, le développement durable et le numérique.

Au total, avec l'effet de levier des autres financements, et en particulier des cofinancements privés, le programme total d'investissement attendu est de l'ordre de 60 milliards d'euros. Ce programme intervient au moment où se redistribuent les cartes de l'économie mondiale et où il convient d'augmenter le potentiel de croissance à long terme de la France afin d'assurer sa prospérité, ses emplois et la pérennité de son modèle social.

Il va permettre de rattraper le retard de la France dans certaines technologies et secteurs porteurs, comme les technologies de l'information et de la communication, et de renforcer la qualification de la population à un moment, où plus que jamais, elle constitue un avantage stratégique.
Il existe clairement un lien entre la productivité d'une économie et l'effort consacré à l'enseignement supérieur, ainsi que la gouvernance de ce dernier. Or, la proportion de diplômés du supérieur au sein de la population âgée de 25 à 65 ans en France est plus faible que dans les pays anglo-saxons et les pays scandinaves : elle n'est que de 24% contre respectivement 38% et 34%. L'effort financier dans le domaine de l'enseignement supérieur n'est en France que de 1,3% du PIB contre 2,8% dans les pays anglo-saxons et 2,0% dans les pays scandinaves. Les secteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont les gains de productivité très importants bénéficient à l'ensemble du tissu productif, n'occupe encore qu'une place limitée dans notre économie, qui n'a pas augmenté au cours de la dernière décennie.

Pour financer certains projets à haut potentiel, l'intervention de l'Etat est indispensable. Certains investissements lourds ne peuvent pas être réalisés par le secteur privé alors qu'ils génèrent des rendements très importants pour l'économie. Il peut s'agir de certaines activités de R & D, d'infrastructures de télécommunications, du développement de l'économie de la connaissance. Or, depuis de nombreuses années, la croissance des dépenses publiques « courantes » réduit les marges de manoeuvre budgétaires, ce qui se traduit par une baisse de l'investissement. Depuis le début années quatre-vingt-dix, la part de l'investissement dans la dépense publique française a reculé pour n'en représenter plus désormais que 5%. Or ce type d'investissement possède des effets durables sur le taux de croissance d'une économie.

La Bourgogne relève le défi !

La recherche et l'enseignement supérieur constituent des enjeux stratégiques vitaux pour notre région. Le contexte a été bien préparé par plusieurs réalisations : l'attribution du label Campus innovant à l'Université de Bourgogne par le gouvernement a constitué une reconnaissance de la qualité et été fortement financé. A ce soutien de l'État, le conseil régional et l'agglomération du Grand Dijon ont également apporté une contribution importante. Les laboratoires de recherche et les PME innovantes vont bénéficier dans un proche avenir de l'Espace Régional de l'Innovation et de l'Entreprenariat en cours d'émergence.

L'élaboration de la Stratégie Régionale de l'Innovation par l'État en Bourgogne et le Conseil régional de Bourgogne, en mobilisant de nombreux acteurs de la recherche et du monde économique, a permis la définition d'une ambition commune fondée sur l'innovation. Celle-ci est en phase avec l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation (SNRI) arrêtée par le Président de la République et le gouvernement. La SNRI constitue la clé pour comprendre les choix qui sont et vont être retenus pour les Investissements d'Avenir.

Dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'existence d'établissements visibles à l'international est une condition incontournable dans le contexte mondialisé actuel. **Ainsi la création interrégionale du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, PRES Bourgogne/Franche-Comté, est plus qu'un atout majeur.**

Le PRES a d'ores et déjà permis d'élaborer une stratégie commune fondée sur les 3 priorités que constituent la qualité de vie, la durabilité et les écotechnologies. Celles-ci se retrouvent dans les pôles d'excellence de nos établissements de recherche et de formation supérieure :

- **les matériaux et la maîtrise des risques,**
- **l'agroécologie et la biodiversité,**
- **les nanotechnologies et la photonique,**
- **l'autonomie et le vieillissement,**
- **la nutrition et la santé,**
- **l'anthropisation et le développement des territoires.**

Les domaines de valorisation de ces recherches sont au cœur des spécificités de nos deux pôles de compétitivité que sont VITAGORA et le PNB.

Professeur Bernard DECARIS
Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie

Le circuit de sélection des projets (opérateur ANR)

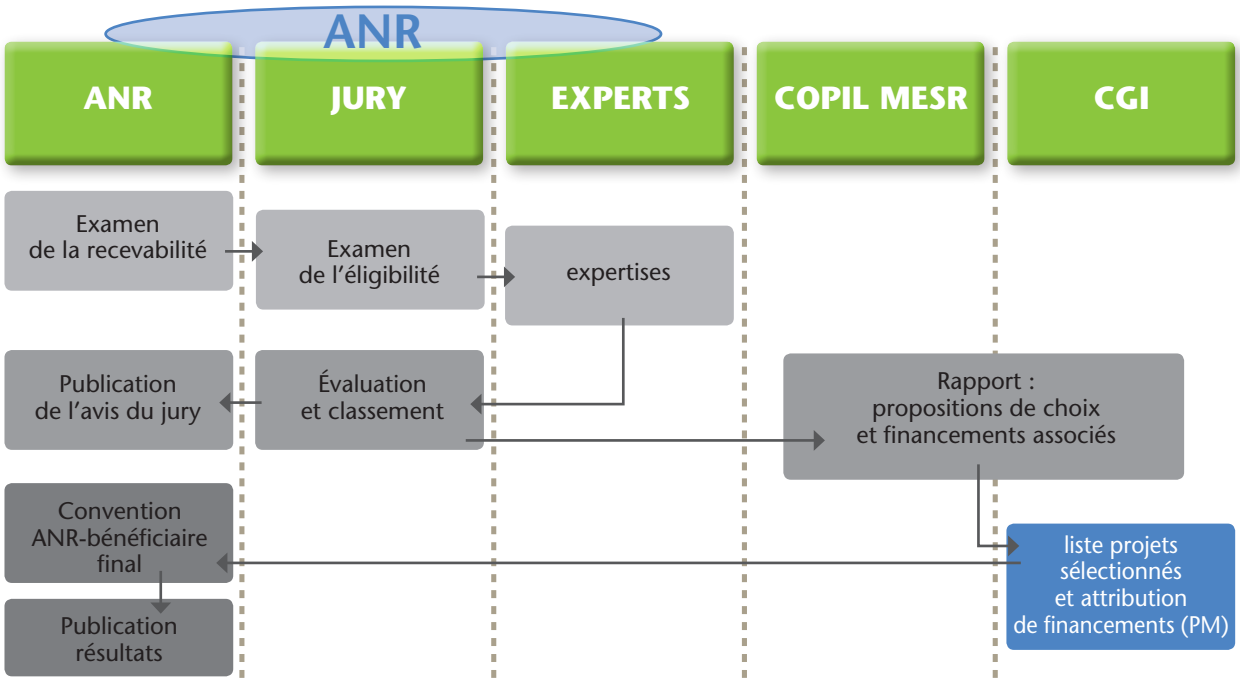

Quels projets en Bourgogne ?

Les projets, déposés par le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Bourgogne Franche-Comté, s'inscrivent dans la notion de durabilité reposant sur le maintien d'un environnement de qualité, le développement économique et sur une organisation sociale adaptée au bien être de l'humanité.
Les mots clés des projets bourguignons associés aux partenaires francs-comtois sont « Durabilité, qualité de vie et éco-technologies ».

Les projets déposés le 15 septembre 2010 au 1er appel à projet des équipements d'excellence :

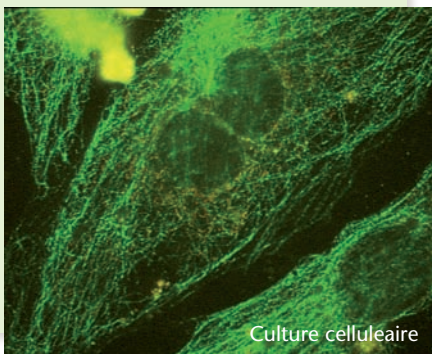
Culture celluleaire

DOMAINE SANTÉ-BIOTECHNOLOGIE :

- **Nanobioressources - Santé 2020 :** développement d'infrastructures dans les domaines de nanosciences, de la protéomique et la conservation des ressources autour du cancer.
- **IMAPPI** - IRM et TEP couplées en pharmaco-imagerie préclinique : Imageur IRM avec insert destiné à la tomographie par émission de positons (TEP).

DOMAINE DE L'AGRO-ÉCOLOGIE ET BIODIVERSITÉ :

- **Plateforme de phénotypage** haut débit présentée via le réseau national de l'INRA
- Plateforme d'analyse environnementale des zones humides dulçaquicoles (réseau INRA 2011)

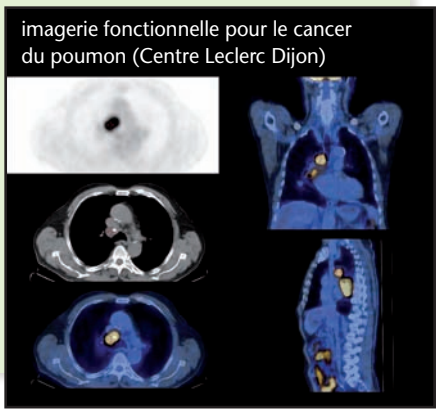
imagerie fonctionnelle pour le cancer du poumon (Centre Leclerc Dijon)

DOMAINE DES MATÉRIAUX :

- **METAMAT** (Espace Métallurgique multisite) : créer les outils et démarches indispensables pour garantir la fonctionnalité, la fiabilité, la durabilité et l'éco-responsabilité des composants métalliques.
- Cluster de micro et nanofabrication sous vide.
- Plateforme de mesure de l'instabilité des oscillateurs
- Présenté par le CNRS : plateforme robotiques
- Présenté par le CNRS : GIS RENATECH (Réseau National Académique des Laboratoires des centrales de Technologie de base)

Cyclotron

tep scan
(Centre Leclerc Dijon)

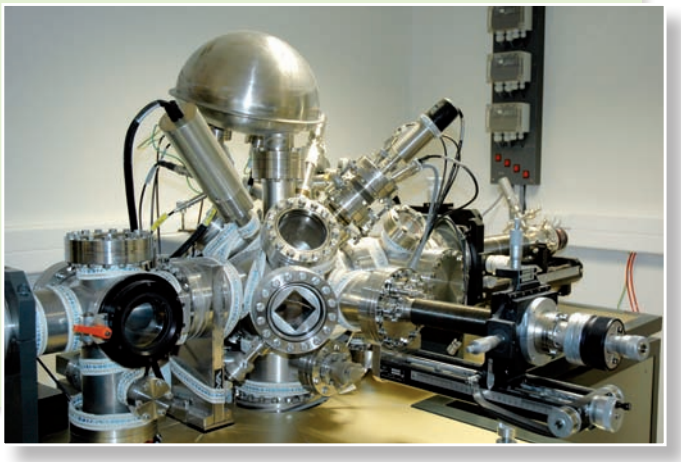

Ces projets seront complétés en 2011 par un projet « énergétique et transports.

DOMAINE DE L'IMAGERIE INDUSTRIELLE :

- **Observatoire des dynamiques territoriales**
- Centre de ressources numériques thématique, archives, idées, images impliquant les deux Maisons des Sciences de l'Homme de Dijon et de Besançon.

DOMAINE BOIS :

- « Xylomat » (déposé par le centre de Cluny)

Les projets déposés le 22 novembre 2010 :

DOMAINE SANTÉ-BIOTECHNOLOGIE :

- Chimie et informatique pour le développement de l'imagerie multimodale : imagerie moléculaire fonctionnelle clinique et préclinique

Ces candidatures seront complétées en 2011 par :

- Vieillissement normal et pathologique
- Nutrition/Santé

DOMAINE DES TECHNOLOGIES :

- ACTION (structures intelligentes et sécurisées, nanotechnologies)
- Matériaux/Maîtrise des risques

DOMAINE DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ :

- Anthropisation et développement des territoires : anthropisation et éco complexes des territoires

Ce projet sera ouvert aux approches complémentaires de l'agro-écologie et de la biodiversité.

Qui sont les acteurs de la mise en œuvre du volet enseignement supérieur et recherche ?

L'ANR ...

L'Agence Nationale de Recherche sera l'opérateur chargé de mettre en œuvre les actions suivantes : campus d'excellence, opération campus, opération du plateau de Saclay, valorisation, laboratoires d'excellence, instituts hospitalo-universitaires, équipements d'excellence, santé et biotechnologies. **Chaque action sera mise en œuvre dans le cadre d'une convention signée entre l'État et l'ANR, et sous contrôle du commissaire général à l'investissement.**

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT...

Placé sous l'autorité du Premier Ministre, le commissaire général à l'investissement est chargé de la mise en œuvre du programme investissements d'avenir. Il a pour mission :

- de préparer, en lien avec les différents ministères concernés, la contractualisation avec les opérateurs chargés de la gestion des crédits et de coordonner l'élaboration des cahiers des charges qui serviront de bases aux appels à projets,
- de préparer, sous l'autorité du Premier Ministre, la position de l'Etat sur les décisions individuelles d'investissement,
- d'évaluer la rentabilité des investissements entrepris, en amont et en aval,
- d'établir un bilan annuel d'exécution du programme des investissements d'avenir.

Le commissaire général à l'investissement devra veiller plus largement à la mise en place d'une politique plus cohérente d'investissement public.

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE...

Le ministère élabore les cahiers des charges des actions, qui sont ensuite validés par le commissaire général à l'investissement. Pendant la phase d'appels à projets, il joue un rôle d'accompagnement des projets, avant évaluation par un jury indépendant.

Quel est le calendrier et quelles sont les conditions de mise en œuvre ?

Une circulaire du Premier ministre du 2 août 2010 a précisé la participation des préfets de région à la mise en œuvre des investissements d'avenir :

- Les préfets assurent localement une information complète des acteurs et leur coordination nécessaire au déroulement de la phase opérationnelle actuelle ;
- Ils sont appelés à veiller à la coordination des différents services de l'État participant au montage des projets susceptibles d'être financés au titre des Investissements d'Avenir. Ils coordonnent la démarche de l'ensemble des partenaires impliqués dans les dispositifs : les institutions ou organismes publics ou privés, les industriels et les entreprises pouvant s'être regroupés dans les pôles de compétitivités ou les grappes d'entreprises, les représentants du secteur financier ou les collectivités territoriales ;
- Ils veillent à développer la communication adaptée aux réalités locales.

De nombreuses étapes de mise en œuvre du PIA sont déjà franchies.

- 14 décembre 2009 : Présentation de la liste des priorités pour un financement par un Grand Emprunt national.
- 22 janvier 2010 : Création du Commissariat général aux investissements d'avenir.
- Loi des finances rectificative le 9 mars 2010 ouvre 35 milliards d'euros de crédits pour financer les investissements d'avenir.
- Printemps et début de l'été 2010 : Au niveau national, rédaction des conventions avec les opérateurs retenus par la loi des finances, définissant les règles qui devront présider à l'utilisation de ces fonds. La faisabilité des conventions ont été approuvées lors de deux comités interministériels les 3 mai et 21 juillet 2010.

De nombreux appels à projets sont lancés par les opérateurs dont l'Agence Nationale de la Recherche. Il est décidé que tous les fonds nécessaires à la réalisation des Investissements d'Avenir seront remis aux opérateurs avant la fin de l'année.

- L'élaboration et la remontée des projets sont en cours. Le premier appel à projets pour les équipements d'excellence, a permis de déposer la première vague de projets le 15 septembre 2010. Les autres vont suivre avec un rythme soutenu. L'examen des projets, au niveau international pour la recherche, suit immédiatement les dépôts de candidature.

Des vagues successives d'appels à projets sont prévues. Ainsi, l'élaboration, la remontée, l'examen des projets et les financements vont s'étendre sur quelques années.

ECOQUARTIERS : CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FAIRE ÉVOLUER ET GÉRER LA VILLE AUTREMENT

Lancé en 2008, le premier appel à projet EcoQuartiers, qui est l'un des volets du Plan Ville durable, est une traduction concrète des engagements pris par l'État lors du Grenelle Environnement. 160 dossiers candidats ont été retenus, les 28 meilleurs projets ont été récompensés par le MEEDDM en 2009, dont la commune de Vitteaux en Bourgogne.

Les EcoQuartiers sont des projets exemplaires en matière de développement urbain raisonné. Intégrés à leur environnement, ils préconisent une utilisation économe des ressources, du foncier et des « espaces ouverts » (surfaces agricoles, naturelles…).
L'appel à projet 2010/2011 évolue vers une approche plus transversale. Ainsi, le projet est basé sur quatre grandes dimensions : la démarche et le processus, le développement territorial, le cadre de vie et les usages et enfin la performance énergétique. 20 ambitions croisent ces ambitions donnant lieu à 80 critères. Il s'enrichit également d'un volet EcoTerritoires ruraux. .

La démarche s'adresse…

…à des EPCI à fiscalité propre situées sur des territoires ruraux. Parmi les projets retenus certains pourront bénéficier d'un soutien financier et obtenir la qualification d'EcoTerritoire rural. A l'image des EcoQuartiers, **il s'agit de promouvoir une approche intégrée au Territoire du projet au sens large** (comprenant des dimensions économique, sociale, environnementale, historique, géographique, topographique, patrimoniale…) en **adaptant cette démarche à une échelle urbaine plus petite et un rapport spécifique au grand territoire.**
Les spécificités territoriales doivent alimenter la réflexion en matière de forme urbaine, typologie du bâti, intégration sociale et environnementale, afin d'inscrire le développement urbain dans une continuité territoriale.

Souvent ces territoires ruraux sont pénalisés par la mise en œuvre de stratégies adaptées aux grandes villes, mais inadaptées aux petites entités urbaines isolées. Pourtant, elles bénéficient d'atouts à exploiter : une population impliquée dans la vie locale, des savoirs faire locaux et une connaissance fine du territoire qui peuvent alimenter et rendre pertinent le projet local. **C'est également sur la gouvernance que repose la réussite du projet. Les collectivités doivent s'entourer d'experts et définir une méthode à laquelle contribue l'appel à projet.**

Avec des territoires ruraux riches et variés, la région Bourgogne peut s'impliquer tout particulièrement sur ce volet de l'appel à projet, à l'image de la commune de Vitteaux, lauréate de l'appel à projet 2008. Aujourd'hui, la Bourgogne compte un certain nombre d'EPCI en milieu rural engageant des démarches de développement urbain intégré à l'environnement. La DREAL a lancé un atelier régional EcoQuartier en juillet 2010 afin de coordonner les actions menées par les différents services et partenaires que sont les DDTs, les CAUEs, l'ADEME, le CETE, la commune de Vitteaux et de convenir d'un plan d'action. Elle a aussi organisé une conférence régionale sur les EcoQuartiers le lundi 8 novembre à destination des collectivités de Bourgogne.
Par ailleurs, la DREAL travaille à l'élaboration d'un inventaire des projets locaux exemplaires (analyse d'Ecoquartiers, d'Ecobourgs) sur la région Bourgogne.

L'appel à projet EcoQuartier en quelques dates…

- 1er octobre 2010 : lancement de l'appel à projet EcoQuartiers
- 15 novembre 2010 : date limite d'inscription
- 20 décembre 2010 : date limite de dépôt de dossier technique EcoQuartiers

EcoTerritoires ruraux
- Février 2010 : annonce des 20 projets sélectionnés par le MERAT (Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire).
- Automne 2011 : désignation par le MERAT des 10 EcoTerritoires ruraux

EcoQuartiers
- Mars 2011 : palmarès EcoQuartiers
- Automne 2011 : lancement du Club national des EcoQuartiers
- Mars-novembre 2011 : sélection des dossiers soutenus financièrement

CLICK'N VISIT, LA PREMIÈRE APPLICATION IPHONE POUR DÉCOUVRIR ET VISITER LES JARDINS

Lancée à l'occasion des Rendez-vous aux Jardins en Bourgogne, l'application gratuite Click 'n Visit Parcs et Jardins est le premier guide multimédia permettant de faciliter l'accès et la visite des Parcs et Jardins en France.
Cette application gratuite, disponible pour iPhone, iPod Touch et Androïd, a été réalisée par la société Spirit of Mobility avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre de l'appel à projet 2010 - Services Numériques Innovants, en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne.

C'est une première en France. Testée pour le moment en Bourgogne, elle suscite un grand intérêt sur la toile et auprès des utilisateurs avec près de 1500 téléchargements en l'espace de deux mois. Dès la fin de l'été, elle deviendra interactive : les internautes pourront mettre leurs commentaires, télécharger des photos, etc… une véritable communauté autour des jardins. Elle devrait être déclinée sur tout le territoire français en 2011, en partenariat avec les autres DRAC.
Cette application Iphone **gratuite** a pour objectif de présenter tous les parcs et jardins ayant un intérêt patrimonial, botanique, éducatif ou touristique en France ainsi que les manifestations et évènements qui s'y déroulent. Elle permet de les géo-localiser et donne accès à une description complète, à toutes les informations pratiques pour les visiter, à des guides audio ou vidéo et des diaporamas.
Des visites guidées thématiques permettent d'organiser un itinéraire autour de ces Parcs et Jardins et du patrimoine à proximité.
L'utilisateur a la possibilité découvrir des endroits habituellement inaccessibles, de contacter par courrier électronique ou par téléphone les responsables des sites présentés, d'enregistrer les sites, évènements ou visites dans ses favoris.

6 fonctions principales permettent d'accéder à l'information :
- **Secouez / Découvrez**, qui recherche l'ensemble des lieux, évènements ou visites à proximité. La liste est limitée à 25 éléments.
- **A voir**, qui permet d'accéder aux fiches des lieux (Jardins, …),
- **A faire** qui permet d'accéder aux évènements,
- **A visiter** qui permet d'accéder aux visites.
- **Favoris** permet de mémoriser des lieux, évènements ou visites afin de les retrouver rapidement,
- **Préférences** permet de réactualiser les bases de données.

Une application jumelle a vu également le jour lors des journées du Patrimoine, présentant les principaux monuments de Bourgogne, dans le même esprit.

Qu'est-ce qu'un plan de prévention des risques technologiques (PPRt) ?

Le guide d'élaboration des PPRT, en ligne sur le site Internet du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, donne les outils méthodologiques d'élaboration des plans, de l'examen des études de dangers à la définition de la stratégie du plan, combinant réglementation de l'urbanisme, de la construction et des usages, mesures foncières et actions de réduction des risques à la source.

Les PPRT permettent d'agir sur les coexistences peu souhaitables entre les sites à haut risque et leur environnement, en résorbant les situations difficiles héritées du passé et en limitant l'urbanisation future. Ils peuvent ainsi engendrer :

- des expropriations et des mesures de délaissement pour les bâtiments à proximité trop immédiate des usines à risques ;
- des travaux sur les bâtiments permettant la protection des occupants ;
- des restrictions sur l'urbanisation future autour des sites, sous forme d'interdictions ou d'autorisations avec respect de prescriptions ;
- le cas échéant, des actions de protection des infrastructures publiques.

Le rôle des différents acteurs

Sous l'autorité du préfet, les services de l'inspection des installations classées (DREAL) et le service de l'équipement (DDT) sont les principaux services de l'Etat impliqués dans l'élaboration du PPRT qui se fait en associant a minima :

- la ou les communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer ;
- le ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents ; en matière d'urbanisme et dont le périmètre d'intervention est couvert en tout ou partie par le plan ;
- les exploitants des installations à l'origine du risque ;
- le comité local d'information et de concertation (CLIC) créé en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement.

Les collectivités locales doivent prendre en compte les risques dans les projets de développement et les règles d'occupation du sol. Elles doivent réaliser leur plan communal de sauvegarde en fonction de la connaissance du risque sur leur territoire.

Les exploitants des sites industriels concernés doivent respecter la réglementation en matière de maîtrise des risques à la source, communiquer sur les phénomènes dangereux que leurs installations sont susceptibles de générer et rechercher de nouveaux moyens pour sécuriser encore davantage leurs installations.

Le CLIC a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information entre ses différents représentants. Le CLIC n'est pas l'instance de concertation du PPRT. C'est une structure pérenne et indépendante du PPRT. Le CLIC est un des organismes associés à l'élaboration des PPRT défini par la loi et doit par conséquent désigner un représentant pour chaque réunion d'association.
Les acteurs locaux, publics ou privés, et les riverains ont la responsabilité de se tenir informés des risques auxquels ils sont exposés et de ne pas les aggraver dans les projets et démarches qui relèvent de leur initiative.

La mise en oeuvre du PPRT : le financement des mesures foncières et supplémentaires

La mise en œuvre des mesures d'expropriation ou de délaissement est conditionnée par une convention de financement tripartite conclue entre l'État, les collectivités locales et les exploitants des installations à l'origine du risque.

Le financement des mesures d'expropriation et de délaissement fera l'objet de conventions tripartites entre les industriels à l'origine du risque, les collectivités locales et l'Etat. L'Etat pourra participer jusqu'à 40% du financement de ces mesures. Les mesures de réduction du risque à la source supplémentaires pourront également être financées par les trois parties, si elles apportent une diminution du coût global à prendre en compte dans les conventions.

Actualités

Nouvel outil de maîtrise de l'urbanisation créé par la loi « Risques » du 30 juillet 2003, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) participent à la politique de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels à haut risque, sites soumis au régime de l'autorisation avec servitudes (AS), correspondant au régime européen « Seveso seuil haut». **Combinant réduction des risques à la source, réglementation de l'urbanisation et des constructions, mesures foncières pouvant aller jusqu'à l'expropriation, ces plans seront des leviers puissants pour l'action publique.**

Au plan national, près de 420 PPRT sont à réaliser, concernant plus de 630 établissements industriels et plus de 900 communes.
Au 31 décembre 2009, la quasi-totalité des PPRT étaient lancés, 260 étaient prescrits, et 27 approuvés.

En Côte d'Or.....

4 PPRT sont à élaborer :

- **DIJON CEREALES** à Longvic, prescrit le 30/09/09, soumis à enquête publique du 18/10 au 19/11/2010, pour une approbation fin 2010.
- Les **ENTREPOTS PETROLIERS DIJONNAIS** à Longvic, prescrit le 21/06/2010, actuellement en phase de consultation,
- Les **RAFFINERIES DU MIDI** à Dijon, prescrit le 21/06/2010, actuellement en phase de concertation,
- **TITANOBEL** à Vonges et Pontailler-sur-Saône, prescrit le 07/08/2010, actuellement en phase d'études et de concertation.

ARRIVÉES, DÉPARTS...

Bourgogne :
M. Gérard FARCY a pris ses fonctions de Secrétaire Général pour les affaires régionales adjoint le 1er septembre 2010.
Mme Delphine ZENOU, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité, a succédé le 2 novembre 2010 à Mme Catherine HUGONET.
M.Bruno CHAUFFERT-YVART , directeur régional des affaires culturelles, a succédé le 1er décembre 2010 à M. Louis POULHES.

Côte-d'Or
Mme Annaïck LOISEL, Inspectrice d'Académie, a succédé le er octobre 2010 à M. François CAUVEZ.
Mme Patricia BARTHELEMY, Directrice de l'Unité Territoriale 21 à la DIRECCTE, a succédé le 11 octobre 2010 à M. Jean-Louis VIGNAL.

L'Etat en Bourgogne – N°23 – décembre 2010
Numéro ISSN : 1772-7626
Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Christian de Lavernée
Directeur de la rédaction : Alexander Grimaud
Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Sophie Bouland (DRJSCS), Bernard Dufresne (DIRECCTE), Alix Dumont Saint-Priest (DREAL), Eric Frachebois (SGAR), Bernard Luc (SGAR), Patrick Thabard (SGAR), Chantal Thomas (DRFIP), Yannick Veysseyre (DRAAF).

Ont contribué à la rédaction des articles :
Rubrique « Connaître » : Dominique Degueurce (SRISE – DRAAF)
Rubrique « Promouvoir » : Jacques Duval (Service International DIRECCTE Bourgogne)
Rubrique « Protéger » : Alice Perreaux (DSI – Préfecture de Côte-d'Or)
« Arrivées, départs » : Emmanuelle François (Préfecture Saône-et-Loire), Maylis Dessaut (Préfecture de la Nièvre), Didier Jagot-Lachaume (Préfecture de l'Yonne).
Dossier « Programme d'investissements d'avenir en Bourgogne » : Bernard Decaris, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie

Composition : Digital Concept
Impression : ICO